



Transport : La Cadema va développer son système de navettes pour décongestionner Mamoudzou



Wuambushu : EN BREF

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2643 - Édition du 05 Mai 2023



Un business qui roulait sur l'or !

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

ÉCONOMIE : Wuambushu : et les entreprises dans tout ça ?



Dégâts matériels importants au 1er jour de cette opération, ici à Tsoundou 1 (@DR)

Après 2 semaines de coup d'envoi officiel, l'opération tant médiatisée a principalement tourné son oeil sur l'aspect logistico-juridique et

humanitaire. Une approche des plus légitimes au regard des divers faits connus et relayés mais qu'en est-il du point de vue du tissu

économique local ? Comment nos entreprises mahoraises vivent² cette actualité ? Entretien avec Carla Baltus, présidente du Medef Mayotte.



Carla Baltus qui soulignait lors des assises de travail, en avril dernier, la nécessité de mettre en place des actions préventives et sécuritaires, notamment du point de vue psychologique, au regard de ce que représente la dangerosité des trajets professionnels et les potentiels traumatismes subis pour les salariés.

Comment vit-on un tel événement ? Peut-on le préparer d'ailleurs ?

Carla Baltus : Étant à la fois à la tête du Medef, cheffe d'entreprise mais aussi citoyenne, je peux vous assurer que j'ai eu très peur. Des craintes partagées par l'ensemble des adhérents et chefs d'entreprises, c'est certain. Lorsque l'information de cette opération a commencé à se faire savoir, nous avons réuni, fin mars, tous les membres y joignant la présence du préfet et l'ordre du jour numéro 1 se voulait justement dédié à ce sujet. Au regard de son devoir compréhensible de discrétion, les renseignements de la part de M. Suquet se voulaient moindres, tout en nous détaillant ce qui avait été établi du point de vue sécurité, en amont, notamment au niveau des forces de l'ordre, et ce qui était concrètement en place.

Et cette opération arrive...

Carla Baltus : Oui, dès le premier jour il y a eu les complications que nous connaissons et au niveau des entreprises, l'absentéisme ou les retards étaient massifs. Tous ces blocages ne permettaient pas aux gens de pouvoir se rendre sur leur lieu de travail auquel s'est greffé un sentiment de peur. Le corps de métier le plus impacté à l'issue de cette première semaine fut celui de la formation. Beaucoup d'organismes ont pris la décision de fermer pour des motifs de rentabilité et de pertes sèches, en raison du nombre croissant d'annulations et de la faible présence de stagiaires.

Vous me parlez de corps de métier, je suppose qu'il y a d'autres secteurs qui ont été touchés ?

Carla Baltus : Nous sommes toujours en contact avec les différentes entreprises, car à leur écoute, pour quelles nous fassent remonter leurs problématiques rencontrées. Oui le secteur de la formation a été gravement touché à l'issue du 1er bilan hebdomadaire mais le BTP n'a pas été non plus en reste avec, dès le premier jour aussi, des dégâts évalués à plus d'1 million d'euros auxquels s'est ajouté un renforcement de la sécurité sur les chantiers ainsi que les déplacements d'engins potentiellement cibles qui, initialement pouvaient stationner sur zone des semaines, le temps des travaux mais qui au final ont été acheminés et enlevés quotidiennement pour éviter d'être détériorés; donc bien entendu un surcoût nouveau à prendre en considération.

À cet aspect pécuniaire et logistique se greffe la peur psychologique intrinsèque notamment au niveau des entreprises de sécurité qui, bien que davantage sollicitées, ne peuvent empêcher leurs agents d'avoir peur; eux qui sont sans secret très menacés voire agressés. Il reste des humains. À cette alerte envoyée par les agences de sécurité, s'ajoute les entreprises de livraison et portage médicamenteux qui ont rencontré de grandes difficultés, notamment dans le nord, engendrant des soucis d'approvisionnement. voilà pour la



Lise Rueflin (Deets) et Carla Baltus (Medef)

première semaine, pour ne citer que cela...

Et avec les institutions, comment se présente l'approche justement ? Une aide quelconque à entrevoir ?

Carla Baltus : Nous échangeons régulièrement avec la Deets; voire même quotidiennement. Nous avons aussi des communications avec le Sgar. Dès le mardi, dans le cadre de nos réunions Medef, aussi en présence de L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract), le préfet était présent.

Il est important pour nous de garder le contact entre nous et d'échanger nos respectives informations. Toujours dans cette volonté d'anticipation, nous demandons à ce qu'il soit mis en place un fonds de solidarité, au cas par cas bien-sûr, pour les entreprises qui seraient fortement impactées. L'État engage des millions pour cette opération, il y a déjà des dommages collatéraux qui se dessinent; donc oui, on demande au Gouvernement de prendre en considération, dès maintenant, cet

aspect là. Le préfet annonce encore 5 semaines d'opération; on vit un peu au jour le jour actuellement, dressant des bilans journaliers. Au niveau de cette deuxième semaine, c'est relativement calme et les remontées sont minimales bien qu'il y ait aussi quelques cas de vol à même les services d'entreprises de restauration. On peut craindre que le potentiel déplacement des foules, allié à la faim, prendront pour cible ce secteur d'activité et l'alimentaire de manière générale.

Le Medef Mayotte, contrairement à beaucoup d'institutions et de politiques, n'a pas spécialement communiqué sur cette opération Wuambushu, c'est voulu ?

Carla Baltus : Nous avons fait le choix de prioriser avant tout notre rôle économique et d'assurer pleinement, encore plus en lien avec l'actualité, nos responsabilités au regard des besoins et attentes des entreprises de Mayotte. Oui il y a cette opération, cette crise actuelle mais, je le rappelle à chaque fois lors de nos réunions, n'oublions pas la crise de l'eau en parallèle car les conséquences vont

être désastreuses.

À cela s'ajoute désormais la crise de densité routière des travaux Caribus... donc vous voyez, nous enchainons et cumulons crise sur crise, tel un sur-accident et ces aspects là, ne sont pas assez abordés. J'ai pour habitude de parler avec recul sur les faits mais d'anticiper le concret des choses. Nos actions actuelles se portent au niveau de l'État pour présenter sous différentes formes, techniques incluses, le pourquoi du comment on aurait besoin de ce fonds et les problématiques administrativo-juridiques que cela implique; le volet des engins détériorés, achetés sous régime défiscalisé, y est notamment abordé. Notre but premier est d'empêcher les entreprises de mettre la clé sous la porte.

Vous qui avez aussi des responsabilités professionnelles sur le territoire guyanais, comment est perçu cette opération là-bas ?

Carla Baltus : Les Guyanais ne voit pas l'opération en elle même. Lors de mes échanges, ce qui ressort directement c'est surtout l'aspect de comment est perçu Mayotte. Et systématiquement le discours est le

même « *ah, Mayotte, ça va mal, il ne faut pas y aller, c'est dangereux !* ». Cette vision est aussi la conséquence d'expériences malheureuses vécues localement qui ont indirectement suivi les mutations des personnes concernées. L'information circule très vite désormais et les échanges professionnels entre territoires ultramarins, continuent de conforter cette vision. Un peu comme on stigmatisait la Guyane il n'y a encore pas si longtemps que ça avec le bagne, la dangerosité de la forêt, les serpents, l'insécurité, les armes etc.

Oui, les problèmes d'insécurité sont aussi grandissant en cette région amazonienne mais je pense que les guyanais, comme tout le monde d'ailleurs, attendent avant tout le bilan de cette opération avant de la commenter. Mayotte n'est clairement pas vu du bon oeil et il faut être lucide quant à l'énorme travail de re-Communication qu'il faudra ré-entreprendre à l'issue de tout cela pour dynamiser cette attractivité tant convoitée. En gros recommencer tout le travail qui avait déjà été fait en arrière. Le bilan sera salé, c'est certain.

Dernière question, si vous aviez une baguette magique, que souhaiteriez-vous pour le monde économique mahorais là , tout de suite, maintenant ?

Carla Baltus (rire) : Que cette opération montre son efficacité, quelle réussisse. Qu'on retrouve une sérénité pour les entreprises, leurs salariés et de manière générale, tous les citoyens mahorais. Qu'on puisse circuler librement, profiter de terrasses le soir, aller au restaurant ou bien dans des concerts sans crainte car derrière, c'est tout un tissu économique qui grandit pour le plein épanouissement des salariés et de leurs chefs d'entreprises. C'est ça que je demanderais à ma baguette magique... C'est clairement le monde des bisounours mais aussi indirectement comme cela que nous est vendu cette opération. Nous verrons bien.

Propos recueillis par MLG



Les légitimes questions de l'après Wuambushu et des autres crises déjà existantes sont des priorités pour la présidente du Médef



Retrouver les quiétude et sérénité d'une plage mahoraise, sans la crainte de se faire détrousser, cela sera t'il possible ?

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :
 06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com



ENVIRONNEMENT : Transport : La Cadema va développer son système de navettes pour décongestionner Mamoudzou

Les travaux du pharaonique projet Caribus ont déjà bien commencé, notamment dans le secteur sud de Mamoudzou. La Cadema a annoncé cette semaine le commencement des travaux au nord de l'agglomération. La circulation de la rue Martin Luther King à Kawéni va ainsi être fortement perturbée pendant un an.

Il va falloir que les automobilistes se rendant à Mamoudzou régulièrement prennent leur mal en patience car la rue Martin Luther King ne sera circulaire que dans un sens. « Des travaux de voirie vont être réalisés, mais il va aussi être question de refaire l'ensemble des réseaux comme la téléphonie pour Orange mais aussi les circuits d'eau », indique **Jean-François Bergeal, directeur de l'agence Narendre** qui s'occupe de la maîtrise d'ouvrage. La Cadema précise également que les commerçants impactés par les travaux pourront monter un dossier auprès de l'agglomération afin d'être indemnisés par le manque à gagner. « Nous avons budgétisé 0,5% du montant des travaux pour justement indemniser les commerçants, ce qui représente entre 500.000 et 600.000 euros », explique **Ludovic Mihai, directeur mobilité au sein de la Cadema**.

La rue Martin Luther King sera ainsi davantage piétonne avec des trottoirs, une piste cyclable, des stationnements et des feux. « Ce sera aussi l'occasion de sécuriser la structure de la chaussée qui a tendance à s'effondrer à cause de la mangrove, raconte Jean-François Bergeal. A terme, cette rue devrait permettre un délestage de la route nationale », complète-t-il. Car dans un deuxième temps, il sera question de faire d'autres travaux afin d'aménager la RN justement.

La Cadema encourage de prendre



Les travaux de la rue Martin Luther King à Kawéni ont commencé mercredi

les navettes et de faire du co-voiturage

Les travaux de Caribus ont débuté il y a quelques mois et devraient se terminer à l'horizon 2026 pour une mise en service en 2027. D'ici-là Mamoudzou va être systématiquement congestionnée par les flux de véhicules. Aussi, ceux qui s'y rendent régulièrement ont tout intérêt à emprunter les navettes gratuites mises à disposition des habitants de l'agglomération. « Ce système de navettes offre plusieurs avantages,

argumente **Ludovic Mihai**. D'une part d'un point de vue économique puisqu'il y a un gain conséquent à la fin du mois au niveau de l'essence, notamment avec un budget pouvant être divisé par trois, car même dans les embouteillages les voitures consomment. Au niveau de la santé aussi, avec un repos physique et moral important, car selon nos sondages certaines personnes peuvent gagner de trois à quatre heures de sommeil par jour. Elles peuvent dormir dans les navettes et arrivées plus en forme à leur travail. Idem pour le soir, les gens sont

moins fatigués et peuvent partager davantage de moments avec leurs proches. Même si les navettes ne sont pas forcément confortables, c'est toujours mieux que de ne pas dormir du tout. Par ailleurs, cela diminue également le danger sur la route », poursuit le directeur mobilité.

Pour développer les navettes, la Cadema a mis en place des parkings à Hajangoua et à Tsararano. Un deuxième parking devrait d'ailleurs voir le jour le mois prochain dans cette dernière commune. Mais au-delà de ça, comme a pu constater Ludovic Mihai, lui-même utilisateur au quotidien des navettes, « Cela (re)crée du lien social. Les gens discutent, partagent, échangent alors qu'ils ne se connaissent pas. On se recentre sur la culture mahoraise... ».

La Cadema va ainsi collaborer avec la préfecture et différentes collectivités afin d'assurer la sécurité des parkings

pour les voitures des usagers et adaptera son offre de service en fonction de la demande qui risque fortement d'évoluer en fonction de l'avancement des travaux de Caribus. Actuellement ce sont onze navettes qui circulent par jour à raison d'un cadencement toutes les vingt minutes et toutes les quinze minutes en heures de pointe. Une deuxième ligne va ouvrir d'ici le mois de juin qui reliera les Hauts-Vallons à Mamoudzou et à terme Longoni à Mamoudzou. Selon Ludovic Mihai, les navettes permettent de diviser par deux le temps de transport.

Une troisième ligne est à l'étude pour relier Vahibé à Mamoudzou. D'ici le mois de septembre, un parking relais d'environ 350 places devrait sortir de terre à Passamaïnty. Un autre aux Haut-Vallons, du côté de Carrefour, est également en projet où entre 50 et 75 places seront mises à disposition des automobilistes. Enfin,

selon Jean-François Bergeal, le premier tronçon de Caribus concernant le sud devrait être terminé au cours du premier trimestre 2024.

B.J.

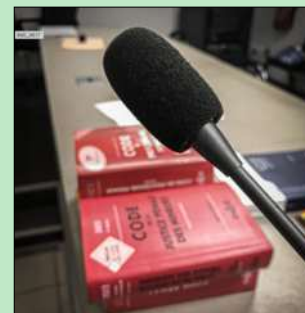


De gauche à droite : Matthieu Duru (Directeur de projet Narendre), Ludovic Mihai et Jean-François Bergeal (directeur Narendre)

SOCIÉTÉ : EN BREF

D'autres condamnations en comparution immédiate

Suite aux troubles commis à Bandréle le 24 avril dernier, deux mis en cause, âgés respectivement de 25 ans et 23 ans, étaient jugés cette semaine en comparution immédiate pour les chefs de « participation avec arme à un attroupement, entrave à la circulation, violences et dégradations aggravées et violence avec guet-apens et usage d'une arme au préjudice des gendarmes ». Tout un programme ! Contrairement à leurs respectives déclarations faites en garde à vue, ils ont nié une partie des infractions lors de l'audience. L'un des 2 prévenus a néanmoins précisé avoir perçu la somme de 150 euros pour acheter de l'alcool et commettre les faits de violence qui lui sont reconnus au motif d'une désapprobation de l'opération Wuambushu. En plus de leur maintien en détention, le tribunal correctionnel les a condamné à 3 ans d'emprisonnement dont 1 assorti d'un sursis probatoire.



Des affrontements entre jeunes et forces de l'ordre

C'est ce jeudi après-midi sur les communes de Koungou et Longoni que des faits de violence sur voie publique ont été relayés. Au menu, caillassage mais surtout violente prise à partie cailloutée, dans le quartier dit « Jamaïque », d'un véhicule de gendarmerie et de ses 4 occupants rattachés au corps de la mobile. Pour des raisons légitimes de sécurité personnelle, le véhicule a dû être momentanément délaissé afin de garantir l'évacuation de l'équipe concernée. Deux blessés légers, présentant traumatismes et contusions, ont été pris en charge par les équipes secours des sapeurs-pompiers pour un transfert au CHM. C'est un peloton de 70 militaires au plus fort de l'action qui a été déployé, renfort aérien en prime, afin de rétablir le calme et la sécurité dans le périmètre, sur les coups de 17h. Un dispositif minimal se veut maintenant en ce jeudi soir.

Dispositif sécurité Parent Relais au coeur de Kawéni

Afin d'accentuer les actions pérennes de sécurisation de la voie publique, ce sont près de cinquante bénévoles qui oeuvrent depuis ce mardi pour garantir la quiétude du quartier concerné. À l'origine de ce dispositif déjà existant au sein des associations de proximité pour justement sécuriser les axes majeurs, la vie de quartier ou encore les passages piétonniers à proximité des établissements scolaires, le Capitaine Chamassi, directeur de la prévention et de la sécurité urbaine. Un dispositif "gilet jaune" qui rappelle tous les bénéfices de sa mise en place en 2018 et qui se voit officiellement reconduit sur l'espace public, depuis le rond point SFR en allant jusqu'à la ligne droite de Disma. Pour saluer le plein engagement de ces citoyens, *Parents-relais, accueil, prévention et médiation*, le maire de la commune de Mamoudzou, Ambdilwahedou Soumaïla, a attribué une subvention de 10 000 euros auprès des associations auxquels ces citoyens sont rattachés. Afin d'appuyer la sensibilisation et l'efficacité terrain de ce dispositif, le capitaine Chamassi et l'adjointe au maire, Nouraina Loutoufi, s'étaient rendus en amont, auprès de ladite population du quartier concerné. Il est à noter que depuis ces actions antérieures associatives déjà en place, aucun fait grave n'est à déplorer dans cette zone majeure économique. Présents tous les jours dès 16h, n'hésitez pas à saluer et encourager ces super-héros anonymes lorsque vous les verrez.



Un rassemblement réunionnais pacifique ce lundi 8 mai pour soutenir Wuambushu

À l'initiative du collectif Ré-MaA, collectif représentant les citoyens mahorais de La Réunion, un rassemblement est attendu ce lundi 8 mai 2023, devant la Préfecture, en la capitale réunionnaise de Saint-Denis afin de présenter les grandes lignes quant à la nécessité de cette opération.

JUSTICE : Prestation de serment

Une vingtaine de personnes parmi lesquels des policiers municipaux, des agents communaux ou encore de l'environnement ont récemment prêté serment au tribunal judiciaire de Mamoudzou devant le juge Bruno Fisselier et Yann Le Bris, procureur de la République.

Cet événement solennel fut l'occasion pour le procureur de la République de rappeler aux agents leurs fonctions mais aussi leurs devoirs : « Vous êtes les garants du droit. Vous êtes engagés auprès de la collectivité locale pour laquelle vous travaillez. Ce serment vous engage ». Il a par la suite expliqué dans son laïus en quoi les missions auxquelles vont être confrontés les agents sont importantes : « Vous êtes porteur d'une tenue qui représente l'ordre, l'autorité. Vos missions sont essentielles car vous êtes le premier maillon d'un équilibre et d'une paix sociale. En qualité d'agent de service public exerçant une mission de service public vous êtes dépositaire de l'autorité publique. Et à ce titre vous devez avoir le respect des règles déontologiques. Je vous souhaite à tous le meilleur dans l'exercice de vos missions au service des autres », a-t-il conclu.

Pour rappel, la prestation de serment est une formalité d'ordre obligatoire pour toute personne exerçant des fonctions particulières d'ordre public mais aussi la constatation d'un certain nombre d'infractions. Le déroulé se veut que le serment en question soit prêté devant un juge lors d'une audience publique. La procédure engage la rédaction d'un procès verbal par le greffe du tribunal qui doit être signé, à l'issue, par le juge, le greffier et l'agent concerné.



Prestation de serment (@B.J)



CULTURE : Kayamaba Festival : dernière ligne droite des préparatifs

Pour cette 5ème édition du festival 100% création mahoraise, notre île va vibrer aux rythmes des sonorités traditionnelles et électroniques aux abords des rives de Musicale plage.

Pour sa 5ème année, le festival qui ne cesse de monter en puissance et gagner en notoriété, offre une programmation des plus abouties comme le souligne **Yohann Legraveant**, *président de l'association l'Kayamaba*, à l'origine de l'organisation de ce bel événement : « Cette édition est le fruit de plusieurs années de travail et d'amélioration que nous souhaitons paradoxalement mettre en place dès notre premier festival, en 2018 ». Un festival



KAYAMABA
TSANO 5

ANMONEID X BAWRUT X COUDJE & SOHA
DJ MADYS X DOWAH SOUND
GREG B2B OHJELO X JAY MITTA & KADILIDA
MAYA KAMATY X NAH EETO
NANDELE X UNGANISHA

6 & 7 MAI 2023
LE M'HAJU, MUSICALE PLAGE,
BANDRELE

BAR ET RESTAURATION SUR PLACE.

BILLETTERIE
TARIFS
PASS 2 JOURS - 40€
JOUR 1 - 20€
JOUR 2 - 25€

@KAYAMBAFESTIVAL

quelque part anniversaire qui s'étend sur 2 jours et là encore, c'est une nouveauté !

Mise en valeur des artistes régionaux

Une région des plus larges ciblée Canal du Mozambique et océan Indien. Stars montantes ou virtuoses reconnus, approche traditionnelle ou bien sons actuels, ce sont au total 11 artistes internationaux qui se succéderont sur cette scène Kayamaba by night et dieu sait que ce genre d'événements fait du bien à notre département. Bien que les goûts soient subjectifs, et chaque entité mérite de partager sa pleine artistique singularité, il est une tête d'affiche tant attendue, répondant au doux nom de **Maya Kamaty**. Originaire de la Réunion, elle avait déjà conquis le coeur et les cages à miel des spectateurs mahorais lors de son live au pôle culturel de Chirongui, en novembre dernier. Mais nombreuses autres, seront les agréables découvertes...

La sécurité avant tout !

Pour faire la fête en toute quiétude et tranquillité, les équipes du festival ont vu grand niveau sécurité. Régulièrement en lien avec les



services de la Préfecture, tout se doit (et se veut) d'être cadré, voire parfait. Le site, idyllique en lui même, sera totalement sous active surveillance et clôturé en plus d'un éclairage efficient afin que tous les festivaliers puissent profiter du cadre en toute sérénité. En plus des effectifs de la Police municipale et des agents de sécurité, des rotations personnalisées seront mises en place pour raccompagner tout ce beau monde attendu en leur véhicule motorisé; en somme, tout a bien été étudié. « Notre but est que les gens savourent pleinement ce moment et si aucun n'artiste ne s'est désisté, justement au regard de l'actualité, c'est bien que notre organisation a su convaincre. C'est un



Maya Kamaty, artiste réunionnaise phare tant attendue (@DR)



super festival qui s'annonce » jubile Yohann Legraverant.

Alors amateurs de bons sons et de magnifiques couchers de soleil, rendez-vous dès ce samedi 6 mai, 17h30 afin chiller dans cette festive émulation qui sera, à n'en pas douter, un véritable succès.

MLG

Dates et horaires : Samedi 6 mai :
17h30 – 2H00 / Dimanche 7 mai :
16h30 – 05h30

Infos et réservations : [Kayamba Festival](#)

AnyoneID, Dj et producteur parisien, 1er artiste Kayamba arrivant ce jeudi 4 mai sur notre île.

CULTURE : Journées culturelles associatives



Rdv sur la commune de M'Tsangamouj dès ce vendredi 5 mai

Les associations Daroul Madaris et Maesha Na Ulanaga organisent à partir de ce vendredi 5 mai, un programme culturel étalé sur 3 jours avec en prime, une action citoyenne et environnementale le dimanche 7 mai, à partir de 8h au niveau des plages de Mliha, Tanaraki, Chembenyoumba et

M'tsangamouji.

Au programme détaillé :

– **Vendredi 5 mai**, 19h30 : Conférence sur l'environnement en présence du Cadi Mrondroha, de l'ARS et du Sidevam,

– **Samedi 6 mai** à partir de 08h : Vente des plats traditionnels, artisanat et animations pour tous les âges (*course de sac de riz, course de voiture, etc...*).

– **Dimanche 7 mai**, 08h : Nettoyage des plages précitées rattachées à la commune de M'Tsangamouji.



ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



Ville de Mamoudzou
Rue du Commerce BP 01
97600 Mamoudzou
AVIS DE MARCHÉ SERVICES
DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Mamoudzou (976), Numéro national d'identification : 20000883700011, Contact : Mr LE MAIRE SOUMAILA AMBDILWAHEDOU, Boulevard Halidi Selemani BP 01, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269665510. Courriel : commande-publique@mamoudzou.yt. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.mamoudzou.yt/vie-municipale/marches-publics> Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES ETUDES OPERATIONNELLES DES CIMETIERES DE DOUJANI MTSAPERET ET DE DINGA-DINGA PASSAMAINTY

II.1.2) Code CPV principal

71300000

II.1.3) Type de marché

ANNONCES LÉGALES

Services

II.1.4) Description succincte

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES ETUDES OPERATIONNELLES DES CIMETIERES DE DOUJANI MTSAPERRE ET DE DINGA-DINGA PASSAMAINTY

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots Division en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

71000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Doujani M'tsapéré et Dingga-Dinga Passamainty

II.2.4) Description des prestations

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LES ETUDES OPERATIONNELLES DES CIMETIERES DE DOUJANI MTSAPERRE ET DE DINGA DINGA PASSAMAINTY.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 6 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Informations sur les options
Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription

au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

voir Règlement de la Consultation

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés Marché réservé : non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

ANNONCES LÉGALES

Vendredi 16 juin 2023 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 8 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : mardi 20 juin 2023 - 15:00 **Lieu :** VILLE DE MA-MOUDZOU.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Direction des projets structurants, RHI et espaces publics

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée La facturation en ligne sera utilisée Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MAMOUDZOU Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 332696118. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 332696118. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , , 97600 Mamoudzou FRANCE. Tél. +33 332696118. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 332696118. Adresse internet : <http://mayotte.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

02 mai 2023



Ville de Chiconi

1 place de la Mairie

97670 Chiconi

AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

Pouvoir adjudicateur

Commune de Chiconi (976) Youssfou MADJINDA Ambdoul SOUFOU 97670 Chiconi

Tel : +33 269648411. Fax : +33 269623049. E-mail : youssfou.madjinda@villedechiconi.fr; ambdoul.soufou@villedechiconi.fr Adresse internet :

Objet du marché

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement de cours d'eau

Caractéristiques

Type de procédure : Procédure adaptée - Ouverte.

Durée du marché

Durée prévisionnelle de 18 mois. La durée couvre aussi la réalisation des travaux.

Modalités d'attribution

Voir article 8 du règlement de consultation à télécharger sur le site du profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>.

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Date limite

Date de clôture : Vendredi 09 juin 2023 - 12:00

Autres informations

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours. Règlement par Acomptes mensuels.

Date d'envoi du présent avis

04 mai 2023

ANNONCES LÉGALES



Communauté de Communes du Sud

Ancienne mairie de Bandrélé

97660 Bandrélé

AVIS DE MARCHÉ SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Communauté de Communes du Sud (976), Numéro national d'identification : 20006047300010, Contact : Ancienne Mairie de Bandrélé, 43, rue Mkoumaféjou, 97660 Bandrélé, FRANCE. Tél. : +33 269622744. Courriel : contact@ccsud.yt. Code NUTS : FRY50.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ccsud.yt>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : PRESTATION DE VOYAGE **II.1.2) Code**

CPV principal

63510000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

PRESTATION DE VOYAGE

II.1.5) Valeur totale estimée II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour un nombre maximal de lots : 2

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 2

II.2) DESCRIPTION

LOT N° 1

II.2.1) Intitulé : Services d'agences de voyages, de voyagistes et d'assistance aux touristes **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

63500000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Communauté de Communes du Sud de Mayotte **II.2.4) Description des prestations**

Lot 1 Services d'agences de voyages, de voyagistes et d'assistance aux touristes

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12 **Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : non II.2.11) Informations sur les options

Options : non II.2.12) Informations sur les catalo-

ANNONCES LÉGALES

gues électroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 2

II.2.1) Intitulé : Services d'hébergement hôtelier II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

55110000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY50

Lieu principal d'exécution : Communauté de Communes du Sud de Mayotte II.2.4) Description des prestations

Lot 2 Services d'hébergement hôtelier

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non II.2.11) Informations sur les options

Options : non II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non II.2.14) Informations complémentaires

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat

n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat Pour le lot 1, le titulaire doit disposer de l'agrément pour vente de billet d'avion.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés Marché réservé : non

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

ANNONCES LÉGALES

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 09 juin 2023 - 10:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 5 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres Date : lundi 12 juin 2023 - 10:00

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Critères et pondération pour les 2 lots 1-Prix des prestations 60.0 2-Valeur technique 40.0

2.1-Moyens humains et Moyens matériels 20.0 2.2-Méthodologie d'exécution des prestations 10.0 2.3-Qualité 10.0

Les montants maximum de commande annuelle pour: Le lot 1: 120 000 HT

Le lot 2: 80 000 HT

La durée initiale de l'accord-cadre est de 12 mois reconductible 1 fois sur une période de 12 mois.

L'accord-cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Mayotte Les Hauts du Jardin du Collège , 97600 MAMOUDZOU FRANCE. Tél. +33 269611856. E-mail : greffe.ta-mayotte@juradm.fr. Fax +33 269611862. Adresse internet : <http://mayotte.tri-bunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

02 mai 2023

